

Il y a 40 ans : règles encore valables

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **45 (1957)**

Heft 843

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
---	---	---

La justice
élève une
nation.

A nos abonnés

La décision prise par les Chambres fédérales montre que les autorités suisses en usent avec désinvolture à l'égard des Suissesses. Plus que jamais il est nécessaire d'affirmer la nécessité des droits civiques féminins, plus que jamais les femmes doivent se grouper et garder entre elles le lien du journal. Abonnés qui avez renouvelé l'abonnement 1957, merci. Abonnés qui n'avez pas encore expédié le bulletin vert, hâtez-vous.

Il y a 40 ans

Règles encore valables

En ce début d'année où nous projetons d'expérimenter des transformations du journal, notamment en ce qui concerne l'édition de « Femmes Suisses », nous prévoyons certaines oppositions.

Des abonnées, des lecteurs ou des lectrices feront peut-être des objections à ces projets et nous accuseront d'être infidèles. Heureusement nous sommes couverts par la publication d'un texte traduit des « Neue Bahnen » et qu'Emilie Gourd, notre fondatrice, avait placé en première page du numéro de la nouvelle année il y a 40 ans (« Mouvement féministe » du 10 janvier 1917).

1. Pour travailler en faveur d'une cause moderne, il faut se servir de moyens d'action modernes : presse, affiches, brochures, grandes assemblées publiques. Il le faut, sans s'effrayer des termes de propagande ou d'agitation. Faute de quoi, le mouvement s'arrête.

2. Une organisation moderne ne doit pas faire de dettes. C'est une entreprise qui doit couvrir elle-même ses frais. Que l'on en cherche les moyens si l'on veut arriver au but.

3. Ne crois pas que tu sois indispensable. Travaille et agis, mais prépare constamment de jeunes forces qui pourront te remplacer un jour.

Ces quelques règles de conduite inspirent les transformations que nous voulons tenter d'introduire. Elles sont dédiées à ceux qui veulent devenir des chefs, mais, sans viser si haut, elles sont bonnes à appliquer par ceux qui ont une responsabilité.

Elles permettent de juger que notre orientation n'a pas changé et que nous restons fidèles.

La Rédaction.

Appel aux femmes suisses

Le combat pour la liberté que livre la Hongrie nous bouleverse toutes : il nous incite à réfléchir et à nous tenir prêtes à porter aide.

Nous voulons, toutes ensemble, faire ce qui est en notre pouvoir pour que notre patrie soit préparée à se défendre ainsi qu'à porter secours à l'intérieur du pays comme au-delà de nos frontières.

Nous invitons donc les femmes à se mettre à la disposition du service de protection civile de leur commune, afin qu'une étroite collaboration entre les autorités et les organisations féminines permette la mise sur pied des divers rouages de ce service, tels que : service sanitaire, aide aux sans-abri, garde d'immeubles.

La première tâche qui s'impose aux femmes est de provoquer l'organisation immédiate de cours d'instruction.

Les organisations féminines se grouperont pour reconstituer dans les cantons, outre le service de protection civile officiel, un orga-

Le sort en est jeté, l'article constitutionnel sur la protection des civils instituant le service obligatoire féminin pour la garde des immeubles a été voté par le Conseil national, le 19 décembre par 76 voix contre 63. Le Conseil des Etats s'étant prononcé affirmativement, en novembre, sur ce point, l'Assemblée fédérale a donc adopté la modification constitutionnelle, les électeurs devront maintenant se prononcer.

Nous aurons l'occasion de revenir abondamment sur cette question pendant la campagne qui précèdera la votation. Il ne s'agit aujourd'hui que de jeter un coup d'œil sur les opinions qui ont été exprimées.

On est d'accord sur l'urgence des mesures à prendre pour une protection aussi efficace que possible des populations civiles en cas de guerre. Il est démontré que l'armée ne peut suffire à protéger le territoire des attaques aériennes, les adultes des deux sexes doivent collaborer.

Dans notre démocratie suisse, les législateurs se sont vus dans la nécessité de décréter un service obligatoire qui devra être accompli par des personnes qui n'ont pas de représentantes aux Chambres, qui ne peuvent voter une modification de la Constitution, qui ne peuvent lancer un référendum contre une loi qui les contraint.

On comprend que bien des députés étaient perplexes et plusieurs orateurs ont essayé d'élever la nécessité de l'obligation. M. Trüb, socialiste (Zurich), proposait que l'obliga-

PROTECTION DES CIVILS

Les Chambres fédérales décrètent un service obligatoire pour les gardes d'immeubles

tion n'entre en vigueur qu'en cas de mobilisation générale. MM. Dietschi (Bâle) et

Bonnes pour le service, mais indignes des droits politiques

L'Association suisse pour le Suffrage féminin s'exprime sur le service obligatoire des femmes pour la protection des civils :

La décision des Chambres fédérales d'inscrire dans la Constitution suisse le service obligatoire dans l'organisation pour la protection des civils (gardes d'immeubles), a déclenché une véritable stupeur parmi la grande majorité des femmes.

Aussi longtemps que les citoyennes suisses sont privées des droits politiques et ne jouissent pas de l'égalité devant la loi assurée par la Constitution, admettre cette obligation nous apparaît comme un abus de pouvoir manifeste.

C'est encore aux citoyens suisses de décider définitivement de l'adoption du nouvel article constitutionnel. Nous faisons appel au peuple suisse pour qu'il se souvienne que « la justice élève une nation ».

Scherrer (Schaffouse) protestèrent que cette instruction obligatoire de garde d'immeubles qui ne comporte que 16 heures d'exer-

ce la première année et 8 la seconde, ne saurait être mise en parallèle avec le service militaire masculin.

Mais M. Huber (St-Gall) démontra qu'il ne s'agit pas de comparaisons, qu'il s'agit d'un principe : les femmes, qui ne jouissent pas de leurs droits civiques vont-elles être astreintes à un service qu'elles n'ont pas le moyen d'accepter ou de refuser par la voie démocratique ? Il regretta qu'on n'ait pas essayé d'abord d'instituer le service volontaire. S'il s'avérait que cette méthode est insuffisante, il serait temps de se rabattre sur l'obligation. D'ailleurs, de grands pays qui ont l'expérience récente des bombardements, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, ont un service féminin volontaire pour la protection des civils.

On sait que l'Alliance de sociétés féminines suisses, l'Association suisse pour le suffrage féminin, la Fédération des femmes protestantes, entre autres, préconisent, dans leur majorité, le volontariat, non pas qu'elles minimisent le danger, mais parce qu'elles protestent contre la situation qui leur est faite dans une démocratie où on leur refuse des droits civiques.

La Société d'utilité publique des femmes suisses, par contre, refuse de lier le problème du suffrage féminin, avec l'obligation de servir comme garde d'immeubles. Celle-ci doit être acceptée sans autre.

En l'occurrence, quoi qu'en ait dit M. le

(suite en page 3)

Quelques instants avec la femme d'un lauréat

Romain Garry, prix Goncourt 1956

de notre correspondante à Paris

Le plus grand prix littéraire de l'année a été décerné : Romain Gary a eu le Prix Goncourt pour son dernier livre *Les Racines du Ciel*. C'est à un héros de la guerre qu'a été donné ce laurier... qui s'ajoute ainsi à ceux que le commandant Gary a gagnés en plein ciel. Car c'est comme aviateur qu'il fit campagne, et ce Compagnon de la Libération est l'un des quatre survivants de la glorieuse escadrille Lorraine...

Romain Gary est Français par sa mère, Russe par son père. Né en 1914, il a beaucoup voyagé dans toutes les parties du monde ; c'est au cours de la guerre qu'il fut envoyé en Afrique, et c'est là, au Tchad, qu'il conçut la première idée du livre qui vient d'être couronné.

Mais, entre temps, il devait se faire connaître par plusieurs autres œuvres ; en 1945 il recevait déjà un prix littéraire... celui des Critiques, pour *Education européenne*, qui fit quelque bruit. Car dans ce roman de la résistance, Romain Gary évoque la condition des peuples opprimés, et leur lutte contre les régimes fascistes. Puis ce fut, un an plus tard, un récit intitulé *Tulipe* ; en 1949 un roman, *Le Grand Vestiaire* ; en 1952 *Les Couleurs du Jour* ; et enfin aujourd'hui *Les Racines du Ciel*.

Mais Romain Gary ne se contente pas d'être écrivain : il est aussi diplomate... et il semble que cette double activité contribue à son enrichissement intellectuel. Actuellement, il est consul à Los-Angeles, en Californie. C'est en vain d'ailleurs que toute la presse l'attendit pour l'interviewer : envoyé en mission quelque part en Bolivie... il fit savoir qu'il prendrait l'avion dès que les conditions atmosphériques le lui permettraient, sans pouvoir aucunement préciser le jour. Mais nous avons pu joindre sa charmante femme — écrivain aussi d'ailleurs — qui a bien voulu nous donner quelques précisions pour nos auditeurs.

« Mais non, mon mari n'est pas né en Russie, contrairement à ce que l'on a dit ; la vérité est qu'il est né à Nice, et qu'il n'aime rien tant que de s'y retrouver... Actuellement, nous vivons à Hollywood ; vous pensez que la capitale du cinéma lui inspirera un livre ? Cela n'est pas impossible... Oui, certes, nous nous y plaisons ; mais c'est encore en France que nous préférons vivre... Nous possédons une petite bicoque à Roquebrune, qui domine la Méditerranée ; c'est là que nous sommes vraiment chez nous !

A une question sur l'origine de la vocation de Romain Gary, sa femme précise :

— A dire vrai, il a toujours voulu écrire ; mais il a commencé par des poèmes. Puis il est venu au roman, une certaine catégorie de roman, et il a été encouragé par de grands

écrivains comme André Malraux. Ses études ? Il les a tout d'abord faites au Lycée de Nice, puis il fit son droit à Aix et à Paris. Après la guerre, il entra au Quai d'Orsay comme secrétaire d'ambassade ; ce fut là le début de sa carrière diplomatique.

A une dernière question, Mme Romain Gary répond — avec le léger accent de son pays, car elle est Anglaise... :

— Sa plus grande admiration littéraire ? Je ne peux guère vous répondre à sa place... mais je peux cependant vous dire qu'il admire beaucoup Stendhal.

Nous pouvons hardiment ajouter, nous reportant à ce qu'il a écrit, qu'il a l'âme généreuse... et qu'il met son talent au service de la cause des opprimés, quels qu'ils soient. Il se mesure volontiers aux grands sujets, ayant assez de souffle pour n'être pas écrasé par eux... Les éléphants des *Racines du Ciel*, roman de la brousse — mais en réalité satire de notre prétendue civilisation... — se dressent comme de gigantesques statues du rapproché !

Mais au-delà de l'indignation et de la révolte brille l'espoir, ainsi que l'écrit Romain Gary, en une sorte d'acte de foi :

« Je crois à la liberté individuelle, à la tolérance, et aux droits de l'homme. Il se peut qu'il s'agisse là aussi d'éléphants démodés et anachroniques, survivants encombrants d'une époque géologique révolue : celle de l'humanité. Je ne le pense pas, parce que je crois au progrès... »

Janine Auscher.

Perles scolaires

L'antiquité vue par les jeunes.

Qu'a fait Hercule ? - Il a tué 12 travaux. Qui était Socrate ? - Un brave professeur. Qui était Solon ? - Le dieu de la lune. Qui était Mercure ? - Le dieu de la langue. Auguste est le seul empereur qui vécut jusqu'à sa mort.